

Premières réactions au problème de la dette

La gestion de la crise d'endettement depuis le moratoire du Mexique de 1982 s'est faite sur une base individuelle et elle a produit un certain nombre de résultats valables. Après la consternation qui a d'abord régné en 1982, on n'a enregistré ni effondrement financier international, ni grande répudiation de dette, ni faillite parmi les principales banques. Les déficits de la balance des paiements ont été sensiblement réduits et se sont même transformés en excédents. Les dix pays les plus lourdement endettés ont vu passer, par exemple, leur déficit commercial de 45 milliards de dollars au chapitre des marchandises en 1981, à un surplus de 25 à 30 milliards de dollars en 1983, grâce principalement à une réduction de 50 p. 100 de leurs importations. Entre 1983 et 1985, des rééchelonnements et de nouvelles ententes financières ont été conclus entre les banques et 31 pays, portant sur des montants totalisant 140 milliards de dollars de dette. Entre-temps, le Club de Paris — groupe de pays créanciers qui rééchelonne les dettes publiques — a signé des accords, également avec 31 pays (pas les mêmes que ci-dessus), visant à restructurer la dette publique ou garantie par des gouvernements. Parfois, la dette

Le Club de Paris

Le Club de Paris est un groupe de pays créanciers industriels qui, depuis 1956, s'occupe de la renégociation et du rééchelonnement de dettes publiques ou de dettes entre gouvernements, ainsi que de l'octroi de crédits à l'exportation assortis d'une garantie gouvernementale. Il se réunit traditionnellement à Paris et son secrétariat est toujours assuré par le Trésor français.

Les négociations du Club de Paris n'ont jamais débouché sur la réduction, la radiation ou la remise d'un engagement financier. Elles visent plutôt à différer le remboursement d'une dette. Leur objectif premier a été de veiller à ce que les meilleures conditions possibles soient négociées pour l'ensemble des créanciers, afin d'éviter que l'un d'eux ne bénéficie d'un traitement de faveur.

Le rééchelonnement des dettes publiques est devenu plus courant depuis quelques années. En effet, de 1957 à 1980, il y en a eu 39 dans 15 pays, alors qu'entre 1980 et 1985, on en a compté 38 dans 32 pays.

Même sans avoir de charte officielle, le Club de Paris a instauré des pratiques que les pays membres respectent à la lettre. Par exemple, une des principales conditions à un accord de rééchelonnement d'un gouvernement créancier est que le pays débiteur mette en oeuvre un programme de stabilisation du FMI. Le rééchelonnement de 1986 du Brésil est la seule exception récente majeure à cette règle. L'accord final du Club de Paris, signé par toutes les parties, comprend des « lignes directrices » pour les gouvernements créanciers. Les modalités des accords bilatéraux conclus entre un débiteur et un créancier peuvent varier, mais on y retrouve généralement les éléments suivants: une période de consolidation englobant la période de rééchelonnement des prêts; des précisions sur le remboursement du principal, des intérêts et des arriérés de la dette et la date d'échéance ainsi que sur le différé d'amortissement du rééchelonnement. Une fois que les accords bilatéraux sont conclus, ce qui peut prendre assez longtemps, chaque organisme représentant le gouvernement concerné rétablit les crédits à l'exportation pour le pays débiteur visé.

L'entente du Club de Paris ne prend légalement effet qu'au moment de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux. Les accords individuels créancier/débiteur peuvent comprendre des dispositions plus souples, mais jamais plus sévères que celles convenues aux négociations du Club de Paris. Les taux d'intérêt et les frais relatifs aux dettes rééchelonnées sont fixés par chaque gouvernement créancier.